

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 22 novembre 2021, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme. Julie Lamarche, OMA, greffière, et
Mme. Josée Tass, CPA, CGA, OMA, trésorière

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

543-11-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

544-11-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alain Daigle

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Proclamation de la journée nationale du don, Mardi je donne.
 - 5.2 Nomination - Maire suppléant
 - 5.3 Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal
 - 5.4 Création des divers comités de la Ville

- 5.5 Nomination des conseillers aux divers comités et représentations externes
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Refinancement du solde d'une dette envers la MRC - Travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC
- 6.2.2 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 1842-03-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone DESH-1
- 7.2 Adoption du premier projet de règlement intitulé "Règlement numéro 1842-03-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone DESH-1"
- 7.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1880-02-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2021-110 / 239-245 rue Principale
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2021-108 / 21, 25, 29, 33 rue Paul-Hébert
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2021-107 / 120, 125, 130 et 135 place Marc-Favreau
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Autoriser la vente gré à gré des véhicules du Service des infrastructures et des immobilisations
- 9.2 Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
- 9.3 Autorisation du paiement pour la construction d'une portion du corridor actif du boulevard Jean-Jacques Bertrand
- 9.4 Autorisation de dépenses - Préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration de Cowansville
- 9.5 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de sel de déglçage (Chlorure de sodium) pour l'année 2021-2022 (17-INF-P-21)
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Octroi de poste col bleu - Chauffeur / Opérateur /Préposé aux bâtiments - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.2 Démission – Mécanicien - Infrastructures et immobilisations
- 12.3 Embauche de deux pompiers recrues - Service de sécurité incendie
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Inscriptions des membres du conseil à la formation des nouveaux élus offerte par l'Union des municipalités du Québec
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

545-11-2021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que modifié, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

546-11-2021

Proclamation de la journée nationale du don, Mardi je donne.

Considérant l'engagement de la municipalité auprès des organismes sur son territoire;

Considérant l'importance des services offerts par ces organismes;

Considérant la volonté de la municipalité de faire connaître les organismes sur son territoire;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'appuyer l'initiative de la journée « Mardi je donne » qui aura lieu le 30 novembre 2021 et encourage ses citoyens à donner généreusement aux organismes.

Adoptée à l'unanimité

547-11-2021

Nomination - Maire suppléant

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De désigner Stéphane Lussier à titre de maire suppléant de Cowansville pour la période du 7 novembre 2021 au 1^{er} mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

548-11-2021

Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal

Considérant que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune, et ce, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Considérant que l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil peut faire et mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant ses séances;

Considérant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal, tel qu'amendé;

Considérant qu'il y a lieu d'établir le calendrier des séances en conformité avec ledit règlement 1797 actuellement en vigueur;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter, en conformité avec le Règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal, tel qu'amendé, le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal de la façon suivante :

MOIS	DATES	HEURE
Janvier	---	19h30
	Lundi 17	
Février	Mardi 1 ^{er}	19h30
	Lundi 21	
Mars	Mardi 1 ^{er}	19h30
	Lundi 21	
Avril	Mardi 5	19h30
	Mardi 19	
Mai	Mardi 3	19h30
	Lundi 16	
Juin	Mardi 7	19h30
	Lundi 20	
Juillet	Mardi 5	19h30

Août	Mardi 2	19h30

Septembre	Mardi 6	19h30
	Lundi 19	
Octobre	Mardi 4	19h30
	Lundi 17	
Novembre	Mardi 1 ^{er}	19h30
	Lundi 21	
Décembre	Mardi 6	19h30
	Lundi 19	

Adoptée à l'unanimité

549-11-2021

Création des divers comités de la Ville

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil peut des commission permanentes ou spéciales, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaire, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier;

Considérant que certains des comités actuels ont été constitués en vertu de règlements et les règles concernant leur composition sont mentionnées dans ce règlement;

Considérant que certaines représentations des membres du conseil sur des comités externes le sont à titre d'observateur et d'autres plus officielles le sont par le biais d'ententes signées;

Considérant que certains comités plus officieux sont sur pieds depuis plus ou moins longtemps, tout dépendant de quel comité il est question;

Considérant que le conseil juge qu'il serait opportun de les officialiser par résolution afin d'en déterminer leur mandat et leur composition;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De créer les comités suivants:

Comité des finances

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- mener, au niveau des orientations stratégiques, des études et en faire rapport au conseil sur toute matière portant sur les activités du Service des finances et de la trésorerie;
- recommander au conseil l'élaboration et la mise à jour de politiques, programmes et règlements visant l'atteinte des objectifs municipaux en matière de finances;
- planifier et optimiser les ressources financières dans le respect des exigences municipales afin d'en faire plus pour le citoyen tout en respectant sa capacité de payer;
- suivre le budget d'opération, le programme triennal d'immobilisation et l'évolution de la dette à long terme;
- assurer la structure du financement des dépenses en immobilisations;
- discuter des modes de taxation, de la fiscalité en général et de l'utilisation des surplus et des fonds réservés;
- vulgariser et transmettre l'information à caractère financier au conseil et à la population;
- faire le suivi du régime de retraite.

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- un membre du conseil municipal;
- directrice des finances et trésorière ou son représentant désigné;
- directeur général;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par la directrice.

Comité de développement économique et d'orientations stratégiques

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- recommander au conseil l'élaboration et la mise à jour de politiques, programmes et règlements visant l'atteinte des objectifs municipaux en matière de développement économique;
- proposer des outils de promotion, d'attraction et de mise en marché du secteur industriel en toute cohérence avec la Politique de communication;
- faire des recommandations à l'égard des demandes d'aide financière, fiscale ou technique des entreprises industrielles selon les politiques adoptées par le conseil;
- assurer le respect de la vision et des orientations stratégiques du développement de la ville;
- discuter du développement industriel et commercial, des enjeux et développement économique;
- accompagner l'implantation de nouvelles entreprises;
- discuter des achats et des ventes de terrains;
- assurer le suivi de l'incubateur industriel.

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- deux membres du conseil municipal dont le maire ou la mairesse;
- directeur général;
- directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement ou son représentant désigné;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par le directeur général.

Comité des communications et des technologies de l'information

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- mener, au niveau des orientations stratégiques, des études et en faire rapport au conseil sur toute matière portant sur les activités du Service des communications et relations avec les citoyens;
- recommander au conseil l'élaboration et la mise à jour de politiques, programmes et règlements visant l'atteinte des objectifs municipaux en matière de communication;
- développer des outils de communication permettant de renseigner la population sur les services ou les divers projets de la ville;
- encadrer les messages publics;
- actualiser les moyens de communication de la Ville;
- assurer une communication adéquate et efficiente entre les différents services et avec le conseil municipal;
- développer et contrôler l'image de marque;
- gérer les placements publicitaires et évaluer leurs retombées.

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- un membre du conseil municipal;
- directrice du Service des communications et relations avec les citoyens ou son représentant désigné;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par la directrice.

Comité des ressources humaines

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- élaborer des programmes et politiques concernant les ressources humaines, dont la rémunération et les avantages sociaux, la santé et sécurité au travail, la dotation, le recrutement et le plan de relève du personnel, le développement des compétences, l'appréciation des équipes et des individus;
- participer au recrutement du personnel cadre;
- assurer l'équité salariale;
- assurer le suivi du programme de développement et de changement organisationnels.

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- un membre du conseil municipal;
- le maire ou la mairesse;
- directeur général;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par le directeur général.

Comité des infrastructures et des immobilisations

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- mener, au niveau des orientations stratégiques, des études et en faire rapport au conseil sur toute matière portant sur les activités du Service des infrastructures et des immobilisations;
- recommander au conseil l'élaboration et la mise à jour de politiques, programmes et règlements visant l'atteinte des objectifs municipaux en matière d'infrastructures et d'immobilisations;
- suivre les projets d'infrastructures routières (voirie, égouts et aqueduc, etc.) et des barrages;
- optimiser l'entretien des infrastructures et des immobilisations;
- suivre les projets d'immobilisations (bâtiments municipaux, usine de filtration et usine d'épuration);
- assurer la collecte des matières organiques, récupérables et résiduelles;
- recommander des plans de gestion des actifs gérés par le Service des infrastructures et des immobilisations comprenant les acquisitions requises pour atteindre ces niveaux de service.

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- un membre du conseil municipal;
- directeur du Service des infrastructures et des immobilisations ou son représentant désigné;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par le directeur.

Comité de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- mener, au niveau des orientations stratégiques, des études et en faire rapport au conseil sur toute matière portant sur les activités du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;
- recommander au conseil l'élaboration et la mise à jour de politiques, programmes et règlements visant l'atteinte des objectifs municipaux en matière d'environnement et de développement du territoire;
- assurer le suivi de la planification stratégique et réglementaire du développement du territoire incluant les parcs;
- suivre les projets de développement du territoire;
- assurer le suivi du plan de transport routier, du plan de mobilité active et du plan de développement durable;
- mettre en valeur et protection de l'environnement;

- gérer les eaux de surface, de la source d’approvisionnement en eau (lac Davignon);
- assurer l’accessibilité universelle;
- être en lien avec le Comité de Sauvegarde du Bassin Versant du Lac Davignon (CSBVLD).

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- deux membres du conseil municipal;
- directeur du Service de l’aménagement urbain et de l’environnement ou son représentant désigné;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par le directeur.

Comité de suivi de la culture, du tourisme et du patrimoine

Mandat

Le comité a pour mandat d’étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- mener, au niveau des orientations stratégiques, des études et en faire rapport au conseil sur toute matière portant sur les activités du Service des loisirs et de la culture;
- recommander au conseil l’élaboration et la mise à jour de politiques, programmes et règlements visant l’atteinte des objectifs municipaux en matière de culture, tourisme et patrimoine;
- assurer le suivi de la Politique culturelle;
- intégrer les arts, la culture et le patrimoine au cadre de vie des citoyens de Cowansville afin de créer un milieu de vie épanouissant pour tous;
- promouvoir la diffusion et l’accessibilité aux activités culturelles;
- proposer des stratégies et des mécanismes de diversification de l’offre d’activités culturelles;
- soutenir les organismes et les événements culturels;
- évaluer la pertinence des projets d’ordre culturel;
- soutenir les activités de la bibliothèque municipale au niveau stratégique soit sa mission, ses orientations et son développement;
- participer au Comité tourisme;
- faire le suivi de l’agenda 21 de la culture.

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- un membre du conseil municipal;
- directeur du Service des loisirs et de la culture ou son représentant désigné;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par le directeur;
- citoyens représentant les différentes sphères du monde des arts.

Comité des sports et des loisirs

Mandat

Le comité a pour mandat d’étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- mener, au niveau des orientations stratégiques des études et en faire rapport au conseil sur toute matière portant sur les activités sportives et de loisirs;
- recommander au conseil l’élaboration et la mise à jour de politiques, programmes et règlements visant l’atteinte des objectifs municipaux en matière de sports et loisirs;
- développer les services offerts de sports et de loisirs par l’élaboration d’une vision globale des besoins en lien avec les ressources humaines, physiques et financières disponibles;
- promouvoir la diffusion et l’accessibilité aux activités sportives et de loisirs;
- proposer des stratégies et des mécanismes de diversification de

- l'offre d'activités sportives et de loisirs;
- assurer les ententes avec les commissions scolaires;
- gérer les ententes intermunicipales;
- consulter les jeunes citoyens dans le cadre de certains projets.

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- deux membres du conseil municipal;
- directeur du Service des loisirs et de la culture ou son représentant désigné;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par le directeur;
- représentants d'organismes sportifs et de loisirs.

Comité de suivi de la Politique de la famille, des aînés et de la vie communautaire

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- recommander au conseil l'élaboration et la mise à jour de politiques, programmes et règlements visant l'atteinte des objectifs municipaux en matière de soutien aux familles et aînés;
- mettre à jour annuellement le plan d'action de la Politique de la famille et aînés;
- donner des avis au conseil municipal sur toute question touchant les familles, les aînés, les organismes et la vie communautaire;
- coordonner des actions concertées par le milieu;
- comité de l'accessibilité universelle.

Composition

Le comité est composé des membres suivants :

- deux membres du conseil municipal;
- directeur du Service des loisirs et de la culture ou son représentant désigné;
- tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par le directeur;
- représentants d'organismes communautaires et de quartiers.

Adoptée à l'unanimité

550-11-2021

Nomination des conseillers aux divers comités et représentations externes

Considérant la tenue de l'élection municipale le 7 novembre dernier;

Considérant que le conseil municipal peut désigner nommément certains de ses membres afin de les voir siéger sur différents comités;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'effectuer les nominations ci-après des membres du conseil sur les différents comités et pour les représentations externes :

COMITÉS DE LA VILLE

Comités constitués par règlement :

Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Cowansville

Yvon Pepin

Alain Daigle

Comité de démolition (règlement 1846)

Sylvie Beauregard
Yvon Pepin
Alain Daigle

Comité de circulation et de sécurité publique (règlement 1805)

Amélie Fournier
Stéphane Lussier

Comité consultatif d'urbanisme (règlement 1598)

Marie-France Beaudry, présidente
Yvon Pepin, vice-président

Comités constitués par résolutions:

Comité des finances

Alain Daigle

Comité de développement économique et d'orientations stratégiques

Stéphane Lussier
Alain Daigle

Comité des communications et des technologies de l'information

Stéphane Lussier

Comité des ressources humaines

Sylvie Beauregard
Mélanie Gobeille

Comité des infrastructures et des immobilisations

Yvon Pepin

Comité de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Stéphane Lussier
Marie-France Beaudry

Comité de suivi de la culture, du tourisme et du patrimoine

Mélanie Gobeille

Comité des sports et des loisirs

Alain Daigle
Mélanie Gobeille

Comité de suivi de la politique de la famille, des aînés et de la vie communautaire

Amélie Fournier
Marie-France Beaudry

Comité du fonds de soutien à la communauté

Mélanie Gobeille

Politique de reconnaissance des organismes et partenaires (analyse des demandes)

Yvon Pepin
Amélie Fournier

Comité de l'accessibilité universelle

Marie-France Beaudry

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

MRC – Délégué substitut

Marie-France Beaudry

Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi
Stéphane Lussier

Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE)
Sylvie Beauregard
Alain Daigle

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)
Sylvie Beauregard
Amélie Fournier

Corporative d'initiative industrielle de Cowansville (CIIC)
Sylvie Beauregard
Stéphane Lussier

Comité vert de Cowansville
Stéphane Lussier, à titre d'observateur

Comité de Sauvegarde du Bassin Versant du Lac Davignon
Alain Daigle, à titre d'observateur

Comité du Bois McClure
Marie-France Beaudry, à titre d'observatrice

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

551-11-2021

Refinancement du solde d'une dette envers la MRC - Travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC

Considérant qu'en janvier 2012, la MRC de Brome-Missisquoi a procédé à un financement via le règlement d'emprunt 04-0310 pour des travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC et que ce financement incluait la quote-part de la Ville de Cowansville pour une somme de 315 704 \$;

Considérant que le deuxième terme du contrat de financement de la MRC Brome-Missisquoi vient à échéance le 25 janvier 2022 et que la Ville de Cowansville a la possibilité de refinancer la quote-part de la dette de la MRC pour un montant de 180 638,78 \$ ou de procéder au paiement complet du solde de la dette avant son échéance en janvier 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De procéder au refinancement de la quote-part de la dette de la Ville de Cowansville par la MRC Brome-Missisquoi en lien avec le règlement d'emprunt 04-310 dont le financement vient à échéance en janvier 2022 pour un montant de 180 638,78 \$.

Adoptée à l'unanimité

552-11-2021

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions

Considérant que la Ville de Cowansville utilise les logiciels de PG Solutions inc. entre autres pour la gestion financière, la gestion des permis et des places d'affaires, la gestion des inscriptions des loisirs, la cour municipale, la sécurité incendie, la gestion documentaire, la qualité des services et le soutien des applications en ligne;

Considérant que la Ville de Cowansville désire renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 pour la somme de 153 504,29 \$ taxes incluses.

De réserver les deniers requis aux fins de cette dépense au budget d'exploitation 2022.

Adoptée à l'unanimité

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

553-11-2021

Avis de motion – Règlement numéro 1842-03-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone DESH-1

Je, Monsieur le conseiller Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1842-03-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone DESH-1*.

Ce règlement a pour objet d'interdire que certains terrains localisés en bordure de la rue de la Rivière soient inférieurs à 65 m de largeur dans la zone DESH-1. Adoptée à l'unanimité

554-11-2021

Adoption du premier projet de règlement intitulé "Règlement numéro 1842-03-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone DESH-1"

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement de lotissement;

Considérant que la Ville désire modifier les dimensions des terrains sur une partie de la rue de la Rivière;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification au règlement de lotissement en vue de prévenir le nombre d'accès sur la route 104 / rue de la Rivière pour le secteur de la rue de l'Émeraude;

Considérant que ce projet de règlement est assujéti à une assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite de 15 jours, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'aux règles édictées par tout décret et arrêté ministériel en vigueur

dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et qu'un avis public sera publié à cet effet;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 22 novembre 2021 sous la résolution numéro «NoResoAvisMotion»;

Il est proposé par «ProposePar»

Appuyé par «AppuyePar»

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1842-03-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone DESH-1 ».

De procéder à une assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'à toute directive émise par tout décret ou arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

555-11-2021

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1880-02-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé

Je, Madame la conseillère Marie-France Beaudry, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1880-02-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé*.

Ce règlement a pour objet de procéder à la mise à jour des annexes concernant la signalisation routière.

Je dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé*.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

556-11-2021

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 septembre 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

557-11-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-110 / 239-245 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 octobre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-110 / 239-245 rue Principale » datés du 7 octobre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-110 relative à la propriété sise au 239-245 rue Principale, lot 3 357 427 du cadastre du Québec, de manière à permettre la rénovation du bâtiment par l'ajout d'un puits de lumière et d'un escalier extérieur.

Adoptée à l'unanimité

558-11-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-108 / 21, 25, 29, 33 rue Paul-Hébert

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 octobre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-108 / 21, 25, 29, 33 rue Paul-Hébert » datés du 7 octobre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-108 relative à la propriété sise au 21, 25, 29, 33 rue Paul-Hébert, lots 6 386 060, 6 386 061, 6 386 067 et 6 386 068 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec 3 portes de garage sur chacune des propriétés dont les revêtements et parements sont identiques au bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

559-11-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-107 / 120, 125, 130 et 135 place Marc-Favreau

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 octobre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-107 / 120, 125, 130 et 135 place Marc-Favreau » datés du 7 octobre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-107 relative à la propriété sise au 120, 125, 130 et 135 place Marc-Favreau, lots 6 386 062, 6 386 063, 6 386 065 et 6 386 066 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de 4 habitations multifamiliales de 6 logements, de type isolé, de 3 étages et avec garages de type isolé.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

560-11-2021

Autoriser la vente gré à gré des véhicules du Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations souhaite vendre les équipements suivants :

- Camionnette Ford F150 2008
- Camionnette Dodge Dakota 2006

Considérant les offres reçues suivant une demande effectuée à cet effet par le directeur des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et des immobilisations de se départir de ces équipements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la vente de deux camionnettes à Automobiles S. Therrien pour un montant de 1 180 \$ plus taxes et que ces derniers soient vendus tel que vus, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, le tout tel qu'inscrit à l'annexe soumis au soutien de la présente.

Adoptée à l'unanimité

561-11-2021

Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

Considérant la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la ville de Cowansville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De confirmer l'adhésion de la Ville de Cowansville au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

D'octroyer selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année.

De confier à l'UMQ le pouvoir de bénéficié ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

De s'engager à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

De s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

De s'engager à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

562-11-2021

Autorisation du paiement pour la construction d'une portion du corridor actif du boulevard Jean-Jacques Bertrand

Considérant le projet de prolonger le corridor actif du boulevard Jean-Jacques Bertrand afin de maintenir un niveau de service acceptable et sécuritaire pour les usagers;

Considérant que Horizon Devcow inc. a accepté de consentir une servitude de passage, d'entretien et de construction en faveur de la Ville de Cowansville sur une partie des lots portant les numéros 4 501 917 et 4 636 160 et 4 636 159 du cadastre du Québec;

Considérant que des travaux seront réalisés par Horizon Devcow pour un montant maximum de 37 803.49 \$ taxes incluses conformément au plan fourni par la ville incluant la quantité des matériaux, et ce, afin d'aménager ledit corridor actif;

Considérant que les frais en lien avec la servitude et toutes autres demandes de permis seront défrayés par la ville;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et immobilisations le 10 novembre 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser le paiement maximum de 37 803.49 \$ taxes incluses à Horizon Devcow suite à la réalisation de la construction d'une portion du corridor actif du boulevard Jean-Jacques Bertrand, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes, et ce, conditionnellement à la signature d'une servitude de passage et d'entretien et de construction en faveur de la ville de Cowansville dans les six (6) mois suivant la présente résolution.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de passage, d'entretien et de construction sur une partie des lots portant les numéros 4 501 917, 4 636 160 et 4 636 159 du cadastre du Québec et appartenant à Horizon Devcow inc.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense, y incluant les frais de notaire ainsi que tous les frais inhérents à la réalisation des travaux à même le surplus accumulé non affecté.

563-11-2021

Autorisation de dépenses - Préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration de Cowansville

Considérant la résolution numéro 526-12-2019 adjugeant le contrat pour services professionnels pour la préparation de plan et devis et surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration de Cowansville à la firme Les Services EXP Inc.;

Considérant que cette même résolution autorisait le financement de la dépense par une affectation du surplus non affecté pour une somme de 263 292,75 \$ taxes incluses;

Considérant que les plans et devis devront être modifiés pour tenir compte de nouvelles directives et qu'une dépense supplémentaire de 18 970,88 \$ taxes incluses est nécessaire ;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser une affectation supplémentaire du surplus accumulé non affecté pour une somme maximale de 18 970,88 \$ taxes incluses afin de tenir compte de la modification du contrat suite à la révision des plan et devis pour la mise à niveau de la station d'épuration par la firme Les Services Exp Inc.

Adoptée à l'unanimité

564-11-2021

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de sel de déglacage (Chlorure de sodium) pour l'année 2021-2022 (17-INF-P-21)

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de sel de déglacage (Chlorure de sodium) pour l'année 2021-2022 (17-INF-P-21), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant total du contrat – Coût réel (excluant les taxes)</u>	<u>Montant total incluant les coûts du transport assumés par la Ville de Cowansville (excluant les taxes)</u>
Mines Seleine, une division de sel Windsor Ltée	106 400,00 \$	134 610,00 \$
Compass Minerals Canada Corp.	122 458,00 \$	149 646,00 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Considérant que le devis prévoit que la Ville tiendra compte du coût du transport pour l'adjudication du contrat et que le prix des matériaux combinés à la distance de transport établira le prix final pour fin de classement des soumissions;

Considérant que le devis prévoit que la Ville tiendra compte du coût du transport pour l'adjudication du contrat et que le prix des matériaux combinés à la distance de transport établira le prix final pour fin de classement des soumissions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la Fourniture de sel de déglacage (Chlorure de sodium) pour l'année 2021-2022 (17-INF-P-21) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Mines Seleine, une division de sel Windsor Ltée, pour un montant total de 106 400,00 \$ excluant les taxes, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offre.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds d'administration générale et que ceux-ci soient prévus et réservés au budget d'opération de chacune des années 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

565-11-2021

Octroi de poste col bleu - Chauffeur / Opérateur /Préposé aux bâtiments - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste 8 au 12 novembre 2021;

Considérant qu'une candidature interne a été déposée;

Considérant que la candidature de Charles Turgeon a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Considérant que M. Charles Turgeon est à l'emploi de la Ville depuis le 29 juin 2020 à titre d'employé temporaire et qu'il possède l'expérience nécessaire ainsi que les qualités requises pour ce poste, sa période de probation de 12 mois est considérée complétée selon l'article 21.02 de la convention collective.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De procéder à l'embauche de M. Charles Turgeon à titre de « Chauffeur / Opérateur / Préposé aux bâtiments municipaux » à compter du 22 novembre 2021, poste syndiqué col bleu et poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

De convenir que la semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparti entre 7h00 et 16h00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à M. Charles Turgeon le salaire rattaché aux échelons 1 des classes « Chauffeur / Opérateur / Préposé aux bâtiments municipaux », le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité;

566-11-2021

Démission – Mécanicien - Infrastructures et immobilisations

Considérant que M. Alexandre Marois a remis au directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, le 12 novembre 2021, sa lettre de démission au poste de mécanicien;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accepter la démission de Monsieur Alexandre Marois à compter du 12 novembre 2021.

567-11-2021

Embauche de deux pompiers recrues - Service de sécurité incendie

Considérant les récents départs de pompiers au Service de sécurité incendie;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de ces pompiers pour rencontrer les exigences du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques incendie, ainsi que les besoins opérationnels du Service;

Considérant que les entrevues et les tests d'aptitudes physiques ont été effectués suite à la parution d'une offre d'emploi;

Considérant que les candidats retenus sont assujettis à un examen médical ainsi qu'à un test psychométrique afin de déterminer si ceux-ci sont aptes à effectuer le travail de pompier;

Considérant que tel que prévu à l'entente de travail en vigueur, les candidats sont assujettis à une période de probation et sont rémunérés selon la grille des salaires de ladite entente;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'embauche de deux pompiers recrues au Service de sécurité incendie, à savoir M. Jean-Christophe Lussier à compter du 23 novembre 2021, assujetti à une période de probation de 12 mois et M. Félix Ducharme à compter du 24 novembre 2021, assujetti à une période de probation de 12 mois, le tout conformément à l'entente de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

568-11-2021

Inscriptions des membres du conseil à la formation des nouveaux élus offerte par l'Union des municipalités du Québec

Considérant l'intérêt des membres du conseil à assister à la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec aux nouveaux élus;

Considérant que les lois ont changé depuis les dernières années et que la formation est offerte à tous membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 100 \$ plus les taxes applicables pour les frais d'inscription de sept (7) membres du conseil pour leur participation à la formation des nouveaux élus de l'UMQ qui se déroulera de façon virtuelle entre novembre 2021 et janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 14 septembre 2021;
- Procès-verbal de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 28 septembre 2021;
- AU&E - Statistiques octobre 2021;
- Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi du 19 octobre 2021;
- Résultat du financement par émission d'obligations – 18 octobre 2021.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

569-11-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 29.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.